

#3 et 4

journal d'infos du collectif LA BRECHE

Pierre Bédier nous a quitté... On s'en doutera, cette nouvelle n'éveille pas en nous le moindre regret: A vrai dire, la démission de cette crapule n'est pas d'une grande importance. Preuve même de cette insignifiance : le triste sire a été remplacé au poste de secrétaire d'État aux programmes immobiliers de la justice par Nicole Guedj, une avocate qui était jusqu'alors secrétaire nationale de l'UMP chargée des Droits de l'homme. La démission de Bédier nous aura appris (ou rappelé) au moins une chose : qu'ik existe un responsable "droit de l'homme" à l'UMP. Or cette question quelque peu naïve nous vient tout de suite à l'esprit : que peut bien faire de ses journées une personne attachée aux sacro-saints droits de l'homme dans le parti actuellement au pouvoir ? Rire ou pleurer ?



Mettre à la tête du secrétariat d'État aux prisons une responsable "droits de l'homme" ne serait-il pas une tentative médiatique et cynique -aussi insignifiante soit-elle- d'atténuer l'horreur que renvoie l'image de la prison ? Surtout dans le contexte actuel où l'on ne cesse de souligner le niveau explosif de la surpopulation carcérale en France. Comme nous le rappelle un des points abordé avec Gilles Chantraine (auteur de "Par-delà les murs" que nous publions dans ce numéro, une des fonctions principales de la prison (à travers tout ce qu'elle représente de privation de liberté de déshumanisation, d'exploitation etc...) est d'effrayer la population afin de maintenir l'ordre social . Ce caractère "effrayant" induit une séparation indépassable entre le dedans et le dehors. Or, en intégrant cette peur aux critiques que nous pouvons faire du système carcéral, nous risquons à chaque fois de figer cette séparation exigée par l'ordre social entre le dedans et le dehors, entre la prison et le pseudo monde libre.

C'est parce que nous vivons dans un système économik qui repose sur l'exploitation par le travail que l'exploitation de la main d'oeuvre est permis. C'est parce que les espaces de liberté s'amenuisent à l'extérieur que nous remplissons de plus en plus les prisons. C'est parce que la déshumanisation commence dans notre société dès le plus jeune âge que ces phénomènes s'accentuent dans l'enfermement avec autant de force et de violence...

La prison est à l'image de la société et la société à l'image de ses cachots : férocement cynique, mensongère et alienante . "La meilleure façon de se battre contre les prisons, c'est de se battre contre l'enfermement extérieur"
Jacques Fasel.

gratuit

JANVIER FEVRIER 2004

BREVES…

- fête traditionnelle du nouvel An :31 décembre, entre 22h et 24h, rassemblements et feu d'artifice devant les prisons à Lille, Dijon, Nantes Barcelone, Stuttgart-Stammheim, Gand !
Dijon, 31/12/04 : à 19h, un petit rassemblement est parti du centre ville pour se diriger vers la maison d'arrêt avec une banderole mentionnant « Contre la surpopulation, abolissions les prisons » signé ABC/CNA. Slogans, pétards , fumigènes, et feu d'artifice à la fin, une fois devant la taule. Un autre feu d'artifice plus à l'arrache a eu lieu à minuit.

COMMUNIQUES

Lille

UN REVEILLON A LA ZONZON, PAS POUR LES MATONS ! ! CE mercredi 31 décembre autour de minuit, une trentaine de personnes se sont rassemblées près de la prison de Loos afin d'organiser un petit feu d'artifice en solidarité avec ceux et celles qui se trouvent enfermé-es entre les murs. Fusées, fumigènes, pétards et rage ont vu s'éclairer le ciel de ce coin glauque accompagné de différents cris de solidarité. Nous sommes venus afin de montrer qu'il existe une solidarité extérieure et redonner un peu de pêche et d'espoir aux taulard-es. Tissus enflammés et bruits de casseroles venant répondre à notre action. A l'heure où la mode est à l'enfermement à tout va, il est important de montrer que la lutte anti-carcérale est plus que jamais d'actualité. La bourgeoisie tremble pour ses intérêts et construit de nouvelles taules pour apeurer la population : Qu' à cela ne tienne, nous n'aurons qu'un peu plus de boulot quand il faudra les détruire. Murs par murs, pierres par pierres, nous détruirons toutes les prisons !

Des réveillonneur-ses enragé-es

Nantes

Pour cette nouvelle année, nous avons manifesté notre solidarité avec les prisonnier-e-s devant la maison d'arrêt de Nantes. Nous dénonçons la société carcérale et l'enfermement. Un feu d'artifice, des pétards et des fumigènes ont été tirés. Les slogans "À bas la taule", "Solidarité avec les prisonniers" ont été criés. Slogans et feux d'artifice auxquels les prisonnier-e-s ont répondu par des cris et des coups sur les barreaux des fenêtres, ce qui nous a fait très plaisir. Evidemment nous ne nous limiterons pas au nouvel an, la société carcérale, et son flicage, son fichage, sa surveillance, sa délation, son contrôle, etc. étant constants, nous agirons partout où nous pourrons.

À bas toutes les prisons !

Les Enfermé-e-s du Dehors

SOUTIEN AUX PRISONNIERS POLITIQUES BASQUES

Plus de 25 ans après la mort de Franco les droits du peuple basque ne sont toujours pas reconnus et la répression n'a jamais été aussi féroce .En ce début d'année 2004, 700 prisonniers et prisonnières politiques basques sont incarcéré(e)s dont 120 dans les prisons françaises . Leur situation est de plus en plus difficile. La privation de liberté ne suffit plus : on les punit de multiples façons. Les prisonniers sont punis aussi par la dispersion, l'isolement, les « transferts musclés » et les passages à tabac, les restrictions de visite, les refus systématiques de mise en liberté conditionnelle, (sauf s'ils se repentent et dénoncent leurs camarades !), les refus de prendre en compte les situations médicales graves, les interdictions de suivre des études dans les universités basques, de parler le basque, etc... Rappelons aussi qu'on torture en Espagne lors des 5 jours de la mise au secret qui suit les arrestations.
Quant à leurs familles et proches la dispersion et l'emprisonnement éloigné les obligent à parcourir des milliers de kilomètres pour aller les voir ce qui représente un coût économique fort lourd et un danger pour leur vie.
Etxerat (qui signifie « A la maison ») l'association des parents des prisonniers politiques basques, a voulu informer les médias, les acteurs politiques, syndicats, associations et offrir aux citoyens européens un témoignage direct sur cette situation . A cet effet 300 personnes se sont déplacées entre les 5 et 11 janvier à Barcelone, Berlin, Genève, Milan, Copenhague, Paris et Bruxelles pour faire une grève de la faim d'une semaine et informer sur la difficile situation dans laquelle se trouvent ces prisonniers et prisonnières dans les prisons espagnoles et françaises.



LETTRE D'UN MUTIN DE MOULINS

Bastard Cyril, QD de Moulins Yzeure, le 12/12/03

Mesdames, messieurs

Suite à la lecture de l'Envolée N°10, je dois dire que je suis, pardon, que nous sommes consternés.

Effectivement, je me nomme Bastard Cyrille et c'est avec mon co-détenu et ami Allaix André que le lundi 24 novembre nous avons pris en otages 4 membres du personnel de la Maison centrale de Moulins. Pour commencer, nous étions deux et seulement deux à prendre part à cette opération, le reste des détenus n'ayant en aucun cas participé à notre action.

Notre but était de dénoncer aux autorités préfectorales et ministérielles et aux medias bien entendu, les conditions de détention immorales de cet établissement.

Si la réouverture des portes était l'une de nos revendications, c'était loin d'être la seule ; pour commencer les aménagements de peine. Il faut savoir que 30% des détenus de la MC de Moulins sont en fin de peine et qu'ils devraient se trouver théoriquement en centre de détention ou mieux, se voir octroyer une conditionnelle. C'était le cas de Mr Allaix André, dit "Dédé", qui était à lui seul un exemple de réinsertion. Ses demandes de transfert en CD sont innombrables, et appuyées par des démarches personnelles et des projets très élaborés. Ses demandes sont néanmoins restées vaines.

Pour ma part, les choses sont différentes ; je suis libérable en 2024, sans compter ce que va me coûter cette action, et comme tous les détenus victimes de "peines d'élimination", il me semble impossible de mener ma peine à terme dans les conditions actuelles. A savoir : le manque évident d'activités ludiques, les parloirs non adaptés pour des détenus ayant de lourdes peines à effectuer et éprouvant le besoin de se retrouver en couple, le besoin d'intimité n'étant pas pris en compte. De toute façon, lourdes peines ou non, les besoins sont les mêmes pour chacun. Inadaptés également pour les enfants en bas âge qui sont dans l'obligation de rester assis pendant toute le durée du parloir sous risque de voir des choses qui ne les concernent pas encore, pire, qui risquent de les choquer. Aucun jeu, livre ou autre n'est mis à leur disposition pour les occuper. Sachez que les couffins des nourrissons ne rentrent pas dans les parloirs, ces petits bouts de choux resteront dans les bras de papa ou maman, respirant la fumée et supportant (mal) le brouhaha ambiant.



Les colis, les courriers et les bons de cantine "égarés" font l'objet de multiples plaintes de la part des détenus, pourtant rien ne change. Les communications téléphoniques sont interrompues sous prétexte que l'on dépasse d'une minute le temps autorisé ; comment expliquer ça à un enfant de 6 ans? Les pressions constantes exercées par les surveillants font partie de l'ambiance qui règne ; j'ai moi-même été victime, et ce à plusieurs reprises de menaces de mort pendant les rondes nocturnes ; rondes nocturnes pendant lesquelles ces "messieurs" prennent un plaisir certain à réveiller les gens. Les déclarations suivantes pleuvent, je cite "Si ça ne tenait qu'à moi, vous resteriez en cellule 24h sur 24" ou encore "vous n'avez plus de droits, vous avez des obligations d'obéissance". La liberté d'expression est chaque jour bafouée et l'on vous menace de mitard à la moindre petite incartade. Le mitard, beaucoup le redoute, et pour cause ; on vient vous ramasser dans "votre" cellule à 20h00, munis de cagoules, de matraques, de casques et de boucliers pour un passage à tabac en règle suivi d'une mise à nu, écartement des fesses, et on vous laisse ainsi, bras et jambes attachés, voire même scotchées pour plusieurs heures si telle est la volonté de ces messieurs.

La préservation des liens familiaux n'est pas assurée et la gamelle laisse à désirer. Le travail nous est présenté comme une faveur, mais lorsqu'avec un salaire se situant entre 75 et 200 euros il nous faut payer la télé (30 euros), le frigo (8 euros), le nécessaire de toilette, shampoing, gel douche, dentifrice, rasoirs, brosses à dents, lessive pour le linge, nécessaire de correspondance, papier toilette, etc., comment améliorer ses repas et faire des cadeaux à ses enfants? Si par malheur vous fumez, il vous faut choisir entre le steack et le tabac, le poulet et le gel douche. Les dialogues avec la direction sont inexistants, et quand ils ont lieu, ils restent vains. Mieux, nous nous sommes laissés dire par le directeur en personne, MR. Bauer, je cite "vous pouvez mettre le feu, rien ne changera à Moulins tant que je serai là", fin de citation.

Les détenus désireux de pratiquer la religion musulmane ne rencontrent que des barrières ; aucun Imam n'intervient ici et il a fallu de nombreux blocages pour essayer de résoudre le problème de la viande Hallal en cantine. Problème non résolu à l'heure actuelle.

Ce sont là certaines des nombreuses raisons qui ont commandé notre action. Sachez également que la prise d'otages a

duré 9 heures et 45 mn, et pas 4 heures comme votre article le laisse entendre.

Je me dois, je nous dois de vous faire savoir que notre reddition aux membres du GIGN s'est déroulée sans violences aucunes, de notre part comme de la leur. Et c'est là que l'on voit la différence entre les "professionnels" et les "amateurs", la prise en charge de nos personnes par les ERIS s'est effectuée de la façon suivante : haie d'honneur avec coups, menaces de mort et insultes puis passage à tabac une fois arrivés au cachot. Pour ma part, écrasement des chevilles à l'aide de boucliers, coups de poing et de pieds, tensions de bras, écartement des fesses, découpage des vêtements au cutter et mise à nu totale. Laissé dans l'état à plat ventre par terre, gémissant, jusqu'à l'arrivée du directeur adjoint, je ne sais pas combien de temps après, j'avais dès lors perdu toute notion de temps. Ma demande de voir un médecin le soir même a été refusée. J'ai en ma possession les certificats médicaux pour étayer mes dires. Des courriers adressés à l'OIP ont depuis été saisis par la direction, pour des motifs sans valeur puisque ne figurant pas sur la liste du code de procédure pénale.

Notre procès se déroulera le 18 décembre 2003 à Moulins. Nous espérons n'avoir pas pris ces risques pour rien. Nous avons bien entendu porté plainte et nos avocats, Me Deschamps, Canis et Cluzy, font tout ce qu'ils peuvent pour nous aider dans nos démarches. Nous espérons un deuxième procès, mais pour paraitre cette fois-ci du côté des victimes.

A tous ceux qui galèrent dans les QD et les QI, gardez la pêche les gars. Un coucou particulier à Régis, Michel, Christophe, Rico, Farid, Pascal, Momo, Steven, Laurent, Fathi, Jamel et tous ceux que j'oublie.

Il est important que vous sachiez qu'un troisième détenu, du nom de Cauhoie Jean jacques, a lui-même essuyé un passage à tabac et effectue en ce moment 45 jours de QD pour une "complicité" fantasmagorique dans notre action. Une pensée particulière pour lui, victime innocente supplémentaire figurant dans les cahiers de l'administration pénitentiaire.

En espérant que vous diffuserez mon témoignage dans son intégralité, dédicaces comprises.

Le combat continue.

Cyrille B.

CONTRE LES LOIS EUROPEENNES SUR L'IMMIGRATION

Le 31 janvier est la journée internationale contre les lois d'immigration ponctuée de diverses actions à travers l'Europe. Un peu en avance sur cette journée, le dimanche 25 janvier à Turin, plus de cinquante personnes ont abattu une partie d'un mur du centre d'internement pour migrants.

« Aujourd'hui, une partie d'un mur qui enferme des femmes et des hommes innocents est tombé sous nos coups. Nous avons désobéi aux lois de la ségrégation, aux lois des murs qui nous entourent, qui dénient la possibilité d'exister à des millions de femmes et d'hommes. Nous avons frappé et abattu un mur, aujourd'hui, ici, avenue Bruneleschi, pour que tombent tous les murs qui protègent dans le monde les privilèges des puissants, dans notre pays comme en Palestine, où des blocs de ciment de 9 mètres de haut essaient d'enfermer un peuple qui depuis un demi-siècle se



rebelle pour affirmer sa dignité et son droit à exister. »

OUVERTURE DU PROCES DES PRISONNIERS BRETONS DEVANT LA COUR D'ASSISES SPECIALE DE PARIS

A un mois et une semaine de l'ouverture du procès devant la cour d'assises spéciale de Paris, le prisonnier politique Alain Solé a rejoint ses camarades de détention à la prison de la Santé.

Les prisonniers politiques bretons sont ainsi tous réunis dans le même centre de détention.

Il faut rappeler qu'ils étaient dispersés depuis quatre ans dans différents centres de détention de la région parisienne sans autorisation de communiquer. Cette interdiction devrait tomber d'ici quelques jours. Leur procès débutera le premier mars en compagnie de leurs co-mis en examen en liberté conditionnelle.

Ils seront jugés pour leur responsabilité présumée dans 17 attentats perpétrés en Bretagne entre 1993 et 2000; le dossier d'instruction en contenait quarante. Sur les onze accusés, quatre sont poursuivis pour "complicité par instruction" dans celui de Quevert : (l'auteur n'étant pas connu ni jugé !) Gaël Roblin, Stephane Philippe, Pascal Laizé et Christian Geogeault. Quatre autres : Alain Solé, Philippe Jaumouillé, Jérôme Boutier et Pascal Scatolin sont poursuivis pour leur implication supposée dans les autres attentats. Les trois derniers Arnaud Vannier, Yann Hervé Solon et Solenn Georgeault comparaîtront devant la même cour d'assises mais pour des motifs correctionnels (délits connexes)

notamment "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste". Michel Herjean , Le 22 janvier 2004
DORN-HA-DORN , dornhadorn@wanadoo.fr
Adresse postale : Dorn-Ha-Dorn, 28 bis rue de Bohars, 29200 BREST / Coordination Anti-Répressive de Bretagne, BP 20, 22390 Boulvriag

FIN D'ANNEE AGITEE CHEZ EUROPOLICE

Colis piégés, chronologie

21 décembre : 2 cocottes minutes explosent dans les poubelles à quelques mètres du domicile du président de la commission européenne Romano Prodi
22 décembre : des perquisitions à Bologne relatives à l'explosion de la veille ne donnent aucun résultat
23 décembre : revendication des actions dans un document de 2 pages adressé à « La Repubblica » par la Fédération Anarchiste Informelle – Cooperativa Artigiana Fuochi e Affini.
27 décembre : un colis piégé envoyé à Prodi et posté le 21 décembre prend feu lorsque celui-ci l'ouvre, n'occasionnant que de très légers dégâts.
28/29 décembre, dans la nuit : une vingtaine de perquisitions sont effectuées à Bologne et dans les environs.
30 décembre, et dans les jours qui suivent : des colis piégés arrivent aux siège d'Europol, d'Eurojust et de Banque Centrale Européenne (Jean-Claude Trichet), au total, des représentations et représentants de l'UE ont été visés en Hollande, Allemagne, Belgique et Angleterre.

Suite à cette série d'événements, les journalistes italiens s'en sont donnés à cœur joie, avec le zèle et l'imagination que nous leur connaissons bien. A grand renfort d'allusions mystérieuses et de thèses conspiratrices, les revoilà qui désignent là les anarchistes sardes, là les anarchistes espagnoles et italiens, puis les membres de la coordination anticarcérale qui a tenue plusieurs réunions l'année dernière, avant de dénoncer des connections entre les uns et les autres, et même d'affirmer que les expéditeurs des colis ont des liens avec les nouvelles Brigades Rouge. Bref, beaucoup de matière première propice à noircir les pages de leurs infâmes torchons ou à satisfaire les fantasmes d'enquêteurs que ces flics ratés ressentent régulièrement. Le spectacle coutumier de la presse italienne ne doit cependant pas nous faire oublier que de véritables montages sont en cours de préparation, et que comme d'habitude les séries d'articles au ton si catégoriques n'en sont que les premiers symptômes.

Sûr, la série de menaces envers les institutions et représentants des Etats-Unis d'Europe s'est belle et bien déroulée, mais c'est du bout des lèvres que les premiers concernés reconnaissent qu'il s'agissait d'actions d'intimidation plutôt que de tentative d'homicide. Sinon, Prodi n'y aurait pas laissé que son pull-over et un meuble. Devant les faits, la vermine préfère appâter ses lecteurs à coups de comparaisons avec le terrorisme fondamentaliste.

Ce genre de comparaison, on s'en souvient déjà lorsqu'en 2002, la coordination des polices et des ministères de l'Intérieur dans le cadre d'Euro Pol désignait déjà les anarchistes des Etats sud européens comme la principale menace pour la sécurité européenne, aux côtés d'Al-Qaïda, du FLNC ou de l'ETA. Il s'agissait d'une part par ces allusions d'étendre au reste de l'Union des accords communs entre l'Espagne, l'Italie et la Grèce créant "un groupe d'investigation dont le but est de combattre le terrorisme de groupes radicaux qui agissent dans les trois pays". D'autre part, l'accent mis sur l'activisme anarchiste visait à poursuivre l'effort désespéré consistant à imbriquer chez le citoyen apeuré l'idée d'une menace intérieure. Désespéré, car en s'y intéressant un minimum, on ne peut pas dire que l'antagonisme politique et les actions de résistances soient sous un beau jour. Le document Madrid invitait enfin les pays membres à se faire les piliers de la lutte antiterroriste en criminalisant la solidarité ("le terrorisme n'est pas seulement l'action des groupes ou commandos, mais un projet qui cherche à s'insérer dans la société, et (que), pour le combattre, il faut aussi lutter contre ses structures sociales, économiques, y compris les modes de communication qui l'appuient et le nourrissent") ou en rémunérant les indicateurs, entre autre. Perben a su cristalliser ces injonctions et adapter la législation française aux directives d'Euromontage.

Les ingrédients juridiques sont maintenant réunis pour effectuer un premier test dans la foulée des colis récemment expédiés. A l'appel des magistrats italiens, des représentants allemands, hollandais, belges, anglais, italiens, grecs et espagnols se sont réunis dans les locaux blindés d'Eurojust à La Haye le 15 janvier. S'en est suivi une nouvelle série d'articles dans les journaux où des portraits de manifestants présents à Thessalonique étaient dressés, et ou les connections informelles entre les anarchistes des différents pays étaient présentés comme la principale piste à suivre. Prudence, donc. Une enquête peut en cacher une autre. Et il n'y a maintenant pas qu'en Euskadi que la solidarité nous transformera en présumé coupables.

Affaire à suivre…

- NOUVELLES PRISONS : Selon une dépêche AFP, le 8 janvier l'ex-secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la Justice Pierre Bédier a présenté un « plan de rénovation » de la prison de Fleury Mérogis. Il a alors expliqué que « Fleury a considérablement vieilli en 30 ans. Le béton s'est fissuré, les réseaux ne sont plus aux normes, les niveaux de confort et de sécurité ne sont plus les mêmes». Le projet de remise en norme de Fleury cache en réalité le projet d'agrandir la prison (qui était déjà la plus grande d'Europe). Toujours selon la laconique AFP, « à l'issue de sa rénovation, Fleury comptera 600 cellules supplémentaires, soit l'équivalent d'un seul établissement, pour atteindre 3.800 places »…

Joelle Aubron refuse le fichage ADN

Communiqué du Collectif Ne laissons pas faire !
17 janvier 2004

Le vendredi 9 janvier 2004, l'administration pénitentiaire a voulu soumettre Joëlle Aubron, militante d'Action Directe incarcérée depuis 1987, à un prélèvement d'ADN dans le cadre de la constitution actuelle d'un fichier central d'empreintes génétiques.

Depuis plusieurs mois, les organisations conscientes du sort fait aux prisonniers (des associations humanitaires aux organisations révolutionnaires) dénoncent l'aspect totalitaire de ce fichage ADN. Mais dans le cas particulier de Joëlle Aubron, la démarche est digne du père Ubu.

La 1ère réaction de Joëlle fut « Pas question. Vous vous foutez de ma gueule ? ». En effet, non seulement Joëlle est condamnée définitive ; mais, détenue particulièrement surveillée, l'Etat la maintient « sous la loupe » depuis 1987. L'Etat dispose des empreintes digitales de Joëlle, de centaines de photos, de mesures morphométriques ; sa famille, ses amis, ses camarades furent - et continuent à être - surveillés, tout comme ses faits et gestes, son courrier et ses communications téléphoniques. Tout ça ayant été plusieurs fois retreint ou censuré.

Conséquence du refus de Joëlle Aubron de se soumettre, la voilà menacée de procès. Juli Moreno Macuso, prisonnière basque détenue à Bapaume, doit également subir un procès pour la même raison. Nous aurons plus d'informations dans les jours à venir, mais n'attendons pas pour organiser la solidarité autour des militantes et militants emprisonnés.

Collectif Nlpf : Nlpf@no-log.org

Courrier : NLPF c/o LPJ, 58 rue Gay-Lussac, 75005 Paris

Vous pouvez nous transmettre vos témoignages et informations sur la taule. N'hésitez pas à communiquer notre adresse à vos proches incarcérés ; nos pages leur sont ouvertes.

La Brèche c/o CCL
4, rue de Colmar
59000 Lille
la-breche@voila.fr

Nous vous rappelons qu'il est possible de laisser vos messages et dédicaces qui sont lus en direct tous les 1ers vendredis du mois sur Radio Campus (106.6 fm) en téléphonant au 03.20.91.24.00 entre 20h et 21h.

Généralisation du fichage génétique



Le FNAEG (Fichier national automatisé des empreintes génétiques) a été créé par la loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles. Ainsi au départ, le fichage ADN affirmait se cantonner aux infractions à caractère sexuel. Avec l'article 56 de la loi du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne, ce fichage s'est élargi à trois autres infractions :

- les crimes d'atteintes volontaires à la vie, torture et actes de barbarie, violences volontaires.
- Les vols avec violences, les vols à main armée et les vols en bande organisée.
- Les crimes constituant des actes de terrorisme.

L'article 15 de la loi relative à la sécurité intérieure du 18 mars 2003 a élargi une nouvelle fois le fichage génétique. Tombent également sous le coup du fichage les crimes contre l'humanité, les crimes et délits d'atteintes aux personnes, les crimes et délits de trafic de stupéfiants, les crimes et délits de trafic de stupéfiants, les crimes et délits d'atteinte aux libertés de la personne, le crime et délit de proxénétisme, les atteintes aux intérêts de la nation et enfin la participation à une association de malfaiteurs…

La généralisation du fichage des empreintes génétiques tend à faire du FNAEG la norme en terme de fichage. Quand en plus la loi prévoit que les juges pourront exiger le prélèvement des empreintes génétiques sur toute personne concernée par la procédure, c'est-à-dire les suspects et les témoins, on doit encore une fois se demander où se situent les limites du contrôle social.

A MOULINS- CONTRE LES CONTROLES ET L'HUMILIATION AUX PARLOIRS

Le dimanche 4 janvier, une trentaine de visiteurs ont refusé de sortir des parloirs du CD de Moulins en protestation aux contrôles croissants qu'ils-elles subissent. Dès l'entrée du parking les contrôles d'identité, les fouilles de véhicules et la présence de mitraillettes. Puis l'humiliation des fouilles habituelles et des fouilles d'un chien dressé à trouver des stups et des explosifs. La situation déjà plus que tendue à Moulins s'est encore aggravée après l'arrivée de DPS transférés à la suite de l'évacuation de la prison d'Arles inondée. L'AP a notamment annoncé que ces fouilles exceptionnelles pourraient devenir ordinaires... Malgré son refus de recevoir les familles et de se justifier sur les conditions de détention et de visite, les familles et ami-es ont fini par quitter la prison, après trois-quart d'heure de protestation. Dans le même temps, les détenus ont aussi refusé de regagner leurs cellules.
Huit jours plus tard, la direction a écrit en recommandé à une quinzaine de familles : «*Vous avez contesté les mesures de contrôle* [...] *Je crois devoir vous informer que le renouvellement d'un tel comportement me conduirait à envisager la suspension de votre permis de visite.*». Jeudi 15 janvier, pour protester contre les «menaces» de la direction, les détenus ont, pendant deux heures, refusé de regagner leurs cellules.
Après la décision de fermer constamment les cellules, en plus de la présence fréquente, si ce n'est permanente des ERIS encagoulés, l'humiliation et l'intimidation des familles et proches de détenus fait de la centrale de Moulins-Yzeure l'exemple de l'aggravation rapide des conditions de détention au cours de l'année 2003.

BREVES

- JURISPRUDENCE PAPON POUR LES PATRONS: Nous avons appris par les médias que l'ex-numéro deux d'Elf, André Tarallo, condamné en 2003 à quatre ans de prison, avait été remis en liberté début janvier pour raison de santé. Son état avait été jugé « incompatible avec la détention »… Une telle décision ne nous étonne pas outre mesure. Nous pensons seulement à tous les prisonniers et prisonnières malades et grabataires, écartés des privilèges de la classe dominante, que les juges et l'administration pénitentiaire laissent consciencieusement crever dans leurs cachots.
Selon le rapport de la dernière commission d'enquête parlementaire sur les prisons, en France, plus de 400 prisonniers étaient âgés de plus de 80 ans et des milliers d'autres étaient atteints de maladies graves.
La loi du 4 mars 2002, qui avait permis à Maurice Papon de bénéficier d'une suspension de peine, reste dans la réalité de son application très limitée. Actuellement, une trentaine de prisonniers seulement auraient bénéficié de cette loi. Mais *« pour être sûr que la jurisprudence Papon ne puisse s'appliquer à tous les prisonniers malades, le 8 octobre, le Sénat a voté l'amendement n°219, qui rend caduc l'article 10 de la loi du 4 mars 2002. Pour bénéficier de la suspension de peine, un critère a été ajouté : « sauf s'il existe un risque grave de renouvellement de l'infraction ». […] On sait que cette notion est complètement subjective, soumise au bon vouloir du JAP […]. De plus, les obligations qui conditionnent le maintien en liberté sont durcies […]. Pour se justifier, ces messieurs, que le cynisme n'étouffe pas, affirment : « Un criminel, même très diminué physiquement, peut poursuivre ses activités criminelles une fois libéré, par exemple à la tête d'une organisation criminelle. » Hors, sur la trentaine de prisonniers libérés grâce à cette loi, on sait que la majorité sont morts quelques jours après leur sortie… »* (« Les prisonniers malades », *L'envolée*, n°10, déc. 2003. Voir aussi sur cette question le texte de Joëlle Aubron que nous avions publié dans le numéro précédent de *Ligne 12B* ainsi que le n°8 de *L'envolée* (janv. 2003), « Il paraît que les malades naissent libres et égaux en droits… »).

- MATONS A OILPE : Des matons de la région parisienne ont posé nu pour un calendrier au profit du Téléthon… Un maton interrogé qui pose sur ce piteux calendrier admettait tout de même : « On a un peu de mal à le vendre ».

- **DÉCÈS À LA PRISON HÔPITAL DE FRESNES** Transféré à la prison hopital de Fresnes après une tentative de suicide en mettant le feu à sa cellule en octobre, cet homme est décédé de ses blessures le 14 décembre. Sa famille ne l'a appris que six jours plus tard, par téléphone, en cherchant à prendre de ses nouvelles. Depuis, les courriers envoyés sont retournés, barrés de trois lettres : DCD. Au 10 janvier 2004, la famille du prisonnier n'avait toujours pas reçu de courrier officiel de l'administration pénitentiaire l'informant du décès…

PAR-DELA LES MURS : REFLEXION SOCIOLOGIQUE SUR LA PRISON

Gilles Chantraine est chargé de recherche au CNRS en sociologie au CLERSE (Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques) et auteur d'un ouvrage intitulé* Par delà les murs *qui reprend sa thèse sur les expériences et trajectoires en maison d'arrêt. Travail qu'il a mené à travers une série d'entretiens biographiques réalisés en majorité avec des détenu/es de Loos. Il se trouve que nous nous connaissons depuis plusieurs années mais que nous n'avions jamais eu l'occasion de parler du fait carcéral jusqu'ici. La sortie de son livre aura donc été le prétexte à cette correspondance dont nous retranscrivons ici la partie la plus intéressante pour ceux et celles qui ont lu ou liront son ouvrage ou qui, tout simplement, se sentent concernées par les questions liées à l'institution totale que constitue la prison.* Par-delà les murs *évoque autant le dedans que le dehors, l'initiative que la marche de manœuvre, le là-bas que l'ici-bas. Une invitation en somme au dépassement qui ne pouvait échapper à la ligne 12b…

I. : *Commençons la chose très globalement à travers une question bateau : pourquoi avoir embrasser un tel sujet ?*

G.C : Mon projet s'inscrit (ou en tout cas voudrait s'inscrire, ce n'est pas à moi de juger si l'opération est réussie) dans la continuité des efforts de *visibilisation* des réalités carcérales, effort que l'on peut trouver aussi bien à travers des critiques "militantes", dont la diversité mériterait d'être décrite plus amplement, que des critiques "scientifiques" ; les deux ensembles n'étant d'ailleurs pas étanches, puisque toute théorie politique enferme au moins à l'état implicite une théorie de la perception du monde social, et vice-versa.

J'ai voulu poursuivre la démystification du droit à travers une sociologie de l'expérience carcérale. Pour lancer la discussion avec le projet de la ligne 12b, je dirais que j'ai également voulu, dans un premier temps du moins, me distancier des critiques radicales, (abolitionnistes ou autres), en ce sens qu'elles me paraissaient parfois négliger, entre autres, l'hétérogénéité des expériences carcérales et les divisions profondes entre détenus.

Même dans le G. I. P. et chez Foucault, il y a comme un paradoxe à vouloir "donner la parole" à ceux que la machine pénale rend muets, puis à "compresser" cette parole sous le sceau du pouvoir. Cette remarque demanderait évidemment à être nuancée, puisque l'objectif du G. I. P. était de se dissoudre dès qu'un groupe organisé par les détenus eux-mêmes serait créé, et que cet objectif a été rapidement atteint. (Pour dénouer ces paradoxes apparents, il convient de toujours distinguer la démarche du G. I. P. et la recherche plus solitaire du philosophe).

J'essaie juste ici de rendre plus clair et de justifier une mise à distance temporaire des critiques: j'ai voulu me situer, dans un premier temps, au moment de faire les entretiens biographiques (en prison comme dehors), en deça de ces perspectives, pour écouter vraiment ce que les gens avaient à dire. En bref, j'ai à la fois voulu décrire le "formidable" système de contraintes que représente l'univers carcéral (à travers le vécu banal et quotidien des détenus, les épreuves ordinaires auxquelles ils doivent faire face), et, simultanément, l'irréductible profusion de la vie qui sans cesse déborde ces contraintes, au-delà d'un rapport de domination brutal. Il y avait là un chemin étroit que j'ai tenté d'emprunter, sans tomber, si possible, dans le misérabilisme ou le populisme.

En retraçant des trajectoires sociales à travers des entretiens biographiques, j'ai voulu également me défaire de "l'illusion fondatrice" (illusion dont on pourrait notamment chercher les sources à travers les fictions qui produisent les représentations sociales de la prison chez les catégories sociales peu sujettes à s'y coller de près) d'une institution qui serait hors norme, hors temps, hors société. J'ai plutôt voulu décrire la contemporanéité de la prison (et là, les travaux macrosociologiques, type Wacquant ou Christie, pour les plus connus, sont importants), son inscription concrète dans les rapports sociaux, les processus d'allers et retours, la continuité d'une même expérience par-delà les murs, etc.

Ce faisant, on évite une critique "carcéralo-centrée" pour interroger plus globalement les forces sociales et historiques qui sous-tendent l'institution.



Tu abordes dans ta thèse (p.498) ce que tu appelles le Pôle de l'abolition. Ta thèse fait 501 pages (si l'on exclut les notes et annexes). Autant dire que tu conclues sur ce point. Tu cites notamment la maison d'édition l'Insomniaque et la revue anti carcérale L'envolée ; Je ne peux m'empêcher de penser que cette place que tu leur accordes est signifiante. Mais quelle est-elle ? Serait-elle un aveu de ta méconnaissance de l'abolitionnisme ou plus exactement des abolitionnismes ; une ligne de fuite ; une invitation aux militants anti-carcéraux à prendre en compte dans leur critique de la prison la multiplicité des réalités carcérales que tu pointes dans ton travail ou un simple désir d'exhaustivité d'ordre scientifique et humain ?

Qu'en est-il réellement Gilles ?

Je ne me pense pas éloigné d'un certain abolitionnisme. Comme le suggère D. Martuccelli dans sa postface, c'est une position de "refus" qui, en amont, guide mes observations et mes entretiens. Je n'ai pas l'impression d'épouser le projet *correctionnaliste*, je n'ai pas l'impression de décrire la prison comme une "solution" à quoi que ce soit, je n'ai pas l'impression d'adopter une point de vue "réformiste", je n'ai pas l'impression non plus de m'inscrire dans un langage culpabilisant et judiciaire lorsque je parle des activités criminalisées ; enfin, en relisant (actuellement) le livre, j'ai plutôt l'impression que se dégage l'idée d'une institution qui met en forme des trajectoires d'exclusion, ce qui rejoint assez bien l'idée foucaldienne d'un "illégalisme" transformé en "délinquance" par la prison et le dispositif qui la sous-tend.

Mais j'ai volontairement voulu mettre en retrait ce "refus" pour mettre en valeur les entretiens. En ce sens, oui, on pourrait dire alors que cela pourrait ressembler à un appel pour une prise en compte de la grande hétérogénéité des expériences carcérales.

Le « pôle de l'abolition », que j'oppose sommairement au « pôle de la réforme », est dans ma présentation, davantage une catégorie plus analytique qu'autre chose, tant, comme tu le suggères, il est dans la pratique assez éclaté et pluriel. En fait, plutôt que de "conclure" sur ce point, j'avais plutôt le sentiment que ce rapide panorama critique était plutôt une "ouverture" pour une autre réflexion. Puisqu'on connaît, depuis Foucault, l'impasse d'un certain ensemble de critiques carcérales (que l'on pourrait appeler *carcéralo*-centrées, humanistes, progressistes, réformistes, comme on voudra), en ce sens qu'elles permettent avant tout la reproduction de l'institution à travers les époques en l'adaptant à l'état des sensibilités collectives, il me semble aujourd'hui pertinent de tenter une sociologie des critiques de la prison : sur quelles bases se fondent les critiques, avec quels objectifs, quelles oppositions irréductibles les distingue, etc.



Pour ce qui est de l'abolitionnisme (chez les universitaires Hulsman et Mathiesen par exemple), le problème reste, pardonne-moi ma trivialité, sa réalisation pratique. Mon coeur balance toujours entre ce qui serait souhaitable et ce qui me semble réalisable. Je serais donc plutôt sur une position minimaliste : l'utopie de la disparition des prisons pourrait servir de guide pratique à des mesures visant à ce qu'il y ait toujours moins de détenus, pour des durées toujours moins longues, sans que des mesures de remplacement ne viennent pallier cette diminution. Position molle peut-être, mais d'un point de vue pratique, et étant l'ordre des choses (ce que veulent ceux qui ont le pouvoir), je n'en ai pas vraiment d'autre. Ce qui n'empêche pas de construire des objets de recherche qui se distinguent de cette position.

Ensuite, il me semble qu'il ne faut pas chercher à refaire du Foucault. Ce qu'il a fait, il l'a fait parfaitement, pour l'éternité. Il ne sert à rien d'essayer de la copier. Néanmoins, je pense que l'on peut prolonger l'esprit de *Surveiller et punir* en saisissant la prison comme une mise en abîme pour saisir le fonctionnement des sociétés modernes. *Surveiller et punir*, on le sait, n'est pas un livre sur les prisons, mais sur la discipline et le pouvoir. (Soit dit en passant, Foucault n'aimait guère d'être étiqueté abolitionniste). C'est cette perspective que je tente de prolonger dans la conclusion du livre, en critiquant la "responsabilisation libérale", perverse, dont sont objets les détenus. Cette responsabilisation constitue une forme d'assujettissement contemporaine masquée qui traverse l'ensemble du champ social, et concerne donc également ceux qui ne sont pas criminalisés. Foucault a décrit une prison *correctionnaliste*, à une époque (deux siècles) où la liberté allait de pair avec la normalité (d'où les grandes disciplines sociales). Aujourd'hui, la liberté (entendons-nous, je parle ici d'une liberté historiquement construite...) serait plutôt connotée à la réalisation de soi dans le travail, l'introspection psychologique et le bonheur consumériste. Dans tout cela, l'idée perverse de "responsabilisation" est importante : créer son propre emploi, fixer ses propres objectifs, etc.

La critique de cette responsabilisation en prison a selon moi l'avantage de montrer que les pressions qui pèsent sur les détenus peuvent être du même ordre (même si c'est à un degré nettement inférieur) que les pressions qui pèsent sur les travailleurs. Il y a peut-être là une voie pour refonder une légitimité sociale de la critique, en ce sens que des non-prisonniers pourraient retrouver là des phénomènes qu'eux-mêmes doivent endurer : par là, on cherche à enrayer la profonde division que produit la machine pénale, source de son efficacité.

En bref, pour faire une critique de la "privation de liberté", il faut aussi aujourd'hui fait une histoire critique de la "liberté". C'est une piste féconde pour prolonger, me semble-t-il, les réflexions de Foucault, si obnubilé par ces questions (liberté, résistance, tactique, pouvoir, etc.). C'est en tout cas ce que j'aimerais creuser maintenant, ce qui m'éloignerait d'une sociologie de la prison plus classique, qui se cantonne essentiellement à souligner les contradictions structurelles entre "sécurité" et "réinsertion".

Je te rejoins sur ce point : cette critique de la liberté, d'ailleurs, est au coeur, me semble-t-il, d'un certain nombre de réflexions autour de la prison (cf. les textes de C. Baker ou Yves Bonnardel sur l'idée de liberté) et me semble important pour sortir le discours abolitionniste d'une impasse critique dont il s'intoxique.

Revenons si tu le veux sur un point qui m'a particulièrement intéressé dans ton texte. L'incarcération catastrophe semblerait être de nos jours la dernière forme d'incarcération qui permette à la prison de conserver son rôle véritablement édifiant dans la société... Je veux dire par là que la chute, comme trajectoire de rupture, ne permet pas à l'individu incarcéré de s'approprier la prison à l'inverse de l'asilisation volontaire (nous y reviendrons puisqu'elle se soustraie très souvent au discours abolitionniste dans ce qu'il a de totalisant et de totalitaire), et surtout, de la professionnalisation comme trajectoire de carrière. Parallèlement, cela signifie qu'au delà d'une position abolitionniste de principe, l'attitude critique (ou révolutionnaire) la plus pragmatique serait de transformer la posture victimiste (ou misérabiliste) qui consiste à s'interroger la peur au ventre sur « Qu'est-ce que nous fait la prison ? » en une question moins veule : « Que fait-on de la prison ? » Se pose ici une question que je crois centrale dans ton travail qui est celui de l'initiative...

Effectivement, la question de l'initiative est centrale, même si je crois que je suis loin d'en avoir fait le tour. Disons que l'initiative, comme ce qui nécessairement dépasse, symboliquement et pratiquement, les contraintes d'une situation, marque l'échec intrinsèque du projet totalitaire. La question est donc effectivement ce que "nous", ou "les détenus" faisons/font de la prison. En opposition, on retrouve ici l'idée de la responsabilisation, comme productrice d'une fausse initiative à partir de laquelle on s'auto-assujettit. Sur le continent d'où je t'écris (américain), il existe des critiques fortes et pertinentes de "*l'empowerment*", qui, tous comptes faits, vise d'abord à produire un individu citoyen pauvre mais content. Dans les prisons québécoises par exemple, on observe des exemples caricaturés de cette situation : des détenus sont libres de créer leurs propres activités (un tournoi de sport par exemple), activités qui seront interdites en cas de trouble. Les détenus créent ainsi leur propre carotte. Ils sont, pour parler comme Nikolas Rose, gouvernés à travers leur liberté.

C'est ce genre de problème que j'ai tenté de soulever en distinguant les marges de manœuvre, comme produit des contraintes carcérales (l'exemple pur de "*l'asilisé*" dans mon texte, qui, jouant dans les marges de l'institution, y est néanmoins comme un poisson dans l'eau), et les initiatives, qui iraient au-delà de ces contraintes. Après, cela ne répond pas à la question "d'où vient-elle cette initiative ?", problème (philosophique) qui dépasse à mon sens certaines évidences politiques, certaines perspectives de luttes et certaines attitudes de rébellion. La question devient donc, comme tu le suggères : comment développer, en prison, ses/les capacités d'initiative en dehors des "suggestions" des experts en "empowerment", et, plus difficile, en dehors des contraintes carcérales proprement dites (murs, horaires, etc.) ?

Sur le caractère édifiant de l'incarcération catastrophe, je ne suis pas sûr de te suivre (dans les deux sens : pas sûr d'avoir compris ce que tu voulais dire et/ou pas sûr d'être d'accord). C'est au contraire là où le sens commun accepte le plus communément l'idée de vengeance par le biais du système pénal. Que l'individu incarcéré ne s'approprie pas la détention n'est ici pas important, pourvu qu'il souffre... Sur ce plan, il est possible que mes descriptions soient contre-productives et qu'on se dise : "oui, il souffre, c'est d'ailleurs le but". Le caractère édifiant tient si l'on refuse le côté vengeance de la peine judiciaire, or, dans les cas de viol et de meurtre, c'est là où elle est si souvent acceptée, voire mise en avant, désirée.

Critiquer cette volonté de vengeance passe sans doute par une certaine victimologie, qui montrerait, contrairement aux utilisations politiciennes et populistes de la figure de la "victime", que l'opinion des "victimes" n'est pas un bloc monolithique (ex. affaire Dutroux, où des parents d'une enfant ont fait des déclarations qui allaient à l'encontre des "évidences" de la volonté de vengeance). Cette critique s'attaquerait à une tendance très forte dans les sociétés contemporaines, puisque précisément, nous quittons progressivement une conception « lente », « sereine » « froide » et « mesurée » de la justice, pour construire une rhétorique à l'intérieur de laquelle dont les dimensions

expressive et discursive (« donner des exemples », « frapper fort », « envoyer des messages clairs », « rassurer les gens d'en-bas ») sont de plus en plus assumées par le système ; or le « victimalisme » est un socle primordial de cette nouvelle rhétorique.

Non je me suis mal exprimé. J'ai employé le terme édifiant au sens stockerien *du terme qui évoque en premier lieu la peur ou plus exactement la terreur, et ne renvoie que secondairement à la morale. Je parlais d'un des rôles majeurs de la prison qui est de maintenir un certain ordre social en faisant peur à la population. En cela certains discours qui tendent à décrire sans fin l'abomination de la prison (et notamment une branche du courant abolitionniste) tend à nourrir cette crainte qu'ont les gens de la taule et relayent malgré eux cette fonction du carcéral à l'extérieur des murs.*

Ceci dit c'est intéressant. La figure de la victime, dans sa forme actuelle, puise probablement ses racines à la fin du dix-neuvième siècle : elle a, à mon sens, été calquée en partie sur la figure de la phtisique et de la veuve de guerre ou d'insurrection (de 1870 ou de la Commune) ce qui implique dès le départ cette notion revancharde (contre les allemands, les Fédérés, etc...). Dans l'affaire Guy George, une mère affirmait, si je ne m'abuse, que ce qu'elle désirait avant tout , était de toucher la main de l'assassin de sa fille. La prison a besoin de cette création de la modernité qu'est la victime...

L'un des écueils d'un certain discours abolitionniste serait également de verser dans la victimisation des détenus,(ou son pendant positif à travers la célébration ou l'exaltation du taulard, notamment dans le cas de la carrière délinquante mais parfois également dans celui de l'engrenage ou même du violeur, je pense entre autre à Cleaver), non ?

La figure de la victime prend sans doute ses racines aussi loin, mais ne s'est-elle pas notablement modifiée après l'Holocauste ? Nous serions passé d'un modèle méritocratique (il est juste d'être rétribué pour ce que l'on fait) à un modèle victimal (il est juste d'être compensé pour ce que l'on subit). Ce modèle s'intensifie aujourd'hui corrélativement à l'aversion grandissante pour le risque dans la société moderne, esquissant ainsi un cercle vicieux source d'inflation carcérale : la prison engendre et entretient la peur et le "risque" (lui aussi construit socialement) à laquelle elle est présentée comme une réponse. Le problème est ainsi, pour une part, contenu dans la recherche de sa propre réponse.

Je ne peux que partager ton point de vue sur l'utilité de la peur pour la reproduction de la prison et pour le fonctionnement des sociétés modernes en général. Ça vaudrait le coup de creuser la question avec Zygmunt Bauman, qui parle de ça dans son dernier livre traduit en français (*La vie en miettes*, 2003), et qui a récemment publié un article où il compare l'usage institutionnel de la peur sous Staline et sous Bush ; il faudrait comparer ensuite avec Raffarin, pour saisir ce qui distingue (et ce qui rapproche) des situations plus ou moins proches de « l'Etat d'exception » au fonctionnement d'une démocratie sociale-sécuritaire ordinaire…



Tu as principalement travaillé sur Loos. Quelles sont pour toi les spécificités de cet établissement ? Quelle trajectoire croise-t-on le plus souvent entre ces murs ?

Très globalement, les spécificités de Loos sont à mon avis un état de délabrement et une surpopulation supérieurs à de nombreuses autres prisons. J'ai dû raccourcir mon manuscrit, dans la thèse comme dans le livre, mais la dénonciation de l'hygiène à Loos est vraiment très forte. Pour ce qui est des « esprits de direction » et des types de « gouvernance » préconisés et effectivement appliqués, mes données commencent sans doute déjà à dater un petit peu (d'autant plus qu'encore une fois, c'est davantage l'expérience que l'organisation qui forme le point de mire de l'étude). De plus, l'équilibre en détention est vraiment, comme je l'ai décrit, une dynamique du déséquilibre; il évolue donc constamment, même si effectivement des « traditions » propres à chaque établissement perdurent. Lorsque j'ai réalisé les entretiens, la direction venait de changer, et différents privilèges individuels acquis avec le temps étaient remis en question, ce qui nécessitait de renouveler en partie les formes de négociation de chacun.

Tu rappelles l'importance du courrier en détention, cette espèce de résistance au caractère total de l'institution que constitue l'échange même. Il y a néanmoins de nombreuses personnes illettrées, des mecs ou des nanas qui parlent mal ou pas du tout la langue... Cela renforce évidemment l'étanchéité des murs. Mais n'y-a-t-il pas d'autres brèches qui se créent au niveau de la sociabilité des détenus ? Des formes de solidarité dont on parle peu en définitive ?

Effectivement, l'illettrisme et l'analphabétisme posent de sérieux problèmes en détention : non seulement, comme tu le rappelles, pour entretenir des liens avec l'extérieur, mais également au jour le jour pour obtenir un rendez-vous, faire une réclamation, etc. Des formes de solidarité se construisent à ce niveau là, très concret, dans l'aide à la rédaction (de l'aide rapide à l'écrivain public, pour la rédaction de lettres adressées aux avocats par exemple). Plus globalement, les "solidarités" s'inscrivent dans un vaste système d'échange au sein de la prison, tant sur le plan symbolique que matériel. Ces échanges sont primordiaux ; mais, produits de l'économie carcérale de pénurie, ils sont également constamment menacés par elle (du don à l'arnaque).

Le parloir est un endroit terrible ou terrifiant si l'on y pense : tu décris très bien ce télescopage de deux mondes dans ton ouvrage. Y-a-t-il une sociologie de ce type d'endroit ? Existe-t-il des analyses sur le sujet ?

Sur le parloir, peu d'études. J'en cite une ou deux (dont Le Quéau), qui analysent notamment les coûts sociaux et financiers du parloir pour les familles de détenus. Sur les ambiguïtés radicales du parloir (la rencontre au parloir marque le lien *et* le met simultanément à l'épreuve ; elle soulage *et* frustre ; elle rassure *et* inquiète, elle rappelle les autres rôles sociaux de l'individu incarcéré *et* signale l'impuissance à les remplir convenablement, etc.), je pense que mes descriptions apportent quelques éléments peu détaillés jusque ici ; je suis loin cependant de prétendre avoir fait le tour.

Ne trouve-t-on pas là une matérialisation très sensible du caractère total de l'institution qui a pour principe de s'étendre vers le dehors et

de coloniser le réel. Le parloir serait une excroissance de la prison qui réduit la vie des personnes au dehors à un lieu et un temps comparable à celui de la prison ou du mitard. Il existe d'autres endroits du même type non, comme les autoroutes qui permettent parfois d'entrevoir l'espace d'un bref instant ce que représente concrètement la prison sociale dont certains parlent ?

Pour beaucoup, le parloir demeure une véritable limite à l'initiative, un brusque retour à la condition de détenu. A travers le parloir, la prison s'empare de la vie des proches du détenu et renforce son impuissance. Le côté coercitif du carcéral se situe au final beaucoup plus dans cette pression que dans la seule privation de liberté. As-tu rencontré des gens qui refusaient leur parloir pour ne pas subir justement ce côté vicieux de la chose ?

Que penses-tu au regard de ces réflexions des UVF ?

Chez Welzer Lang et Mathieu, on peut trouver des analyses intéressantes sur l'inscription des relations sexuelles au sein de la multiplicité des rapports de force qui définissent la situation. Je ne partage cependant pas leur opinion critique féministe selon laquelle les UVF participeraient à l'entretien de la domination de l'homme détenu sur sa femme. Evidemment, cela doit arriver, mais ce n'est pas suffisant pour ne pas les défendre. Ceci dit, encore une fois, la question des UVF traduit bien les paradoxes qu'il y a à réformer une institution totale : non seulement, en la rendant plus humaine, son utilisation peut être plus légitime (donc plus banale, plus répandue…), mais, également, à l'instar de ce que je peux observer actuellement au Québec, il est très probable que les UVF s'intègrent au système de privilèges et de donnant-donnant pathogène qui caractérise la détention. « Un trouble à l'ordre ? » « Pas de visite ! ». Le développement des droits protecteurs en détention (qui constituent à l'heure actuelle l' « horizon » principal des réformes) n'arrivera pas à enrayer cette part d'arbitraire sans laquelle l'administration ne peut produire l'ordre.

Ensuite, effectivement, les coûts sociaux du parloir montrent bien la pression morale et financière qui pèse sur des familles entières, et, en ce sens, elle donne un aperçu de la présence concrète de la prison hors les murs. C'est un point que je développe en appréhendant dans ce chapitre, « murs poreux, murs étanches », la prison comme une « peine familiale ». Il faudrait poursuivre cette réflexion, aller voir ce qu'en pense directement les intéressés, hors les murs. D'une manière générale, je pense que l'analyse de la prison « dans » la société peut se poursuivre dans différentes directions, telles, entre autres, l'analyse des formes de gouvernement de soi des précaires qui sont parfois sur le point de basculer vers la prison, ou l'analyse des représentations sociales de la prison (à travers les fictions, les discours politiques et critiques, etc.). Sur ce dernier point, on rejoint ton idée fort intéressante de la contre-productivité d'un pan du discours abolitionniste, qui reproduirait malgré lui le côté « terrifiant » de la prison dans les têtes, et renforcerait ainsi son effet dissuasif-annihilant.

On constate régulièrement qu'il n'existe pas nécessairement de corrélation effective entre ce qu'on appelle le taux de délinquance et le taux d'enfermement. Par contre il y aurait un rapport sensible entre le taux de chômage et le taux d'enfermement en taule. (Wacquant en parle concernant les Etats-Unis). C'est particulièrement vrai pour la région Nord-Pas-de-Calais, non ?

Les données propres à la population du Nord-Pas-de-Calais doivent exister, mais je ne me suis uniquement servi de données nationales... effectivement explicites. Pour comprendre pourquoi il y a autant de pauvres en prison, l'outil d'analyse que constitue le concept d'illégalisme (Foucault) reste primordial. Il permet à la fois de saisir comment et pourquoi la prison, de par la nature même des catégorisations juridiques, prend en charge les illégalismes spécifiquement populaires (les autres types d'illégalismes trouvant d'autres types de "résolution"), et comment, en pratique, à toutes les étapes de la sélection pénale, certains critères comme la pauvreté "facilitent" le passage à l'étape suivante, amenant en bout de course à une incarcération. Mais je dirais que ce constat néo-marxiste est nécessaire, indispensable (et premier dans l'analyse) mais aujourd'hui sans doute insuffisant. Il suffit de voir l'explosion (relative certes, mais non négligeable) des détenus incarcérés pour des affaires relatives aux violences sexuelles. Pour le dire rapidement, je pense que cette fonction de contrôle des classes laborieuses n'épuisent pas la complexité du réel : pour saisir les caractéristiques de ceux qu'on enferme, il faut aussi s'interroger plus globalement sur l'aversion grandissante pour le risque, que l'on définira comme le déchet productif de l'usine de l'ordre, dont j'ai dit quelques mots plus haut. Or, cet ordre et son travail de police (au sens de policer) dépassent les enjeux et les luttes de classes, bien qu'encore une fois, ils soient primordiaux.

Quoi qu'il en soit, c'est vrai que le volume d'infractions commises (d'ailleurs difficilement objectivable et c'est peut-être tant mieux) et le volume pénitentiaire sont deux choses fortement déconnectées. Il faut rappeler aussi qu'en deçà même des grosses variables comme le taux de chômage, l'application très concrète de certaines mesures pénales ont un impact massif sur les taux de détention. Si, par exemple, la libération conditionnelle était utilisée systématiquement (alors qu'aujourd'hui, en pratique, c'est une mesure très peu utilisée), le nombre de détenus diminuerait fortement.

Y-a-t-il une conscience de classe développée chez les personnes que tu as rencontrée à Loos ?

Certains détenus ont une conscience de classe (bien que cette expression ne soit pas utilisée comme telle), d'autres pas du tout. La dénonciation d'une « justice de classe », lorsqu'elle existe, se couple de deux autres formes de dénonciations : celle selon laquelle la justice serait raciste, ou, du moins (ce qui revient à peu près au même) qui traite différemment les jeunes issus de l'immigration, et celle selon laquelle les décisions des tribunaux seraient complètement aléatoires, selon le tribunal, la sévérité du juge, etc. Soulignons deux choses ici : d'abord, ce sont des critiques qui trouvent des confirmations dans différentes études ; ensuite, que ces dénonciations soit complémentaires ou contradictoires, elles traduisent en tous les cas un profond sentiment d'injustice. Ce qui ne fait pas pour autant d'un-e détenu-e un-e révolutionnaire en puissance. Concernant le caractère aléatoire des peines attribuées, on a souvent le sentiment que ce n'est pas le grand soir qu'attendent les détenus, mais, plus modestement, une justice compréhensible et compréhensive, à l'écoute, moins expéditive.



Matons et taulards ne sont-ils pas issus de la même classe ? Je pense notamment à la proposition lors de la fermeture de Metaleurop de proposer au personnel licencié de les reclasser en priorité dans le personnel pénitencier de la future prison du Pas-de-calais. On peut penser que d'anciens collègues se retrouveront de part et d'autres des barreaux dans quelques années. N'y a-t-il pas là quelque chose de l'ordre de l'humiliation de classe également à faire surveiller des hommes ou des femmes par des individues issus de la même classe qu'eux/elles ? Existe-t-il des études sur les matons en particulier ?

A vue de nez, matons et taulards sont de moins en moins de la même classe. La vieille garde oui, les nouveaux ont souvent des bac +3, mais ayant raté un concours d'inspecteur par exemple, ils "échouent" (tant les vocations sont rares...) à la Pénitentiaire, attirés par le statut de fonctionnaire. Ce décalage de classe introduit d'autres problèmes de « communications », et vient remplacer progressivement les anciens. Les travaux d'Antoinette Chauvenet sont parmi les classiques sur les surveillants de prison (*Le monde des surveillants de prison*, 1994, puf, avec F. Orlic et G. Benguigui).

As-tu conservé des contacts avec les personnes que tu as interrogées ?Les récits de vie sont pour la plupart bouleversants. Comment as-tu géré tes émotions et ressentis pendant cette période d'entretiens. As-tu bien vécu cette expérience ? Je pense ici à une annexe de ta thèse concernant ton immersion en prison ; c'est une partie importante de ton travail qui a dû, me semble-t-il, s'imposer à toi, non ?

J'ai échangé du courrier pendant quelques temps avec des personnes avec qui l'échange avait été particulièrement fort et/ou intéressant et/ou amical. Soit pour des renseignements pratiques, soit pour échanger, passer le temps, discuter de l'extérieur, de politique, de culture. Aujourd'hui, je n'ai plus de contact avec les personnes que j'ai rencontrées pour faire le livre : les aléas des transferts, les libérations... Je n'ai pas cherché outre mesure à garder contact, comme je ne me suis pas interdit de le faire ; en théorie, dans ma tête, la prison ne devait pas servir de prétexte à modifier l'histoire d'une relation ; question de feeling donc. Mais en pratique, évidemment, la situation était, pour une part, artificielle, et souvent très difficile. Je me suis senti parfois complètement déplacé, instrumentalisé par l'institution. «Regardez, tout fonctionne bien, nous sommes transparents, même les sociologues rentrent... ». Mais le contact passait généralement très bien (je crois que cela ce voit dans les extraits d'entretiens donnés dans le livre, et, si ce livre a une force, elle est sans doute là), et les personnes rencontrées me renvoyaient une image positive de ma démarche ; de mon attitude surtout. L'explication de mon statut, l'anonymat, la capacité (évidemment) à arrêter l'entretien à tout moment, l'humour, l'approche compréhensive, la neutralité morale, l'écoute dans la concentration, toutes ces choses s'annoncent ou se pratiquent dans la relation d'entretien, mais elles se résument le plus souvent en une attitude globale, un sentiment de confiance diffus. C'est d'ailleurs ce qui fait la misère de nombreux étudiants de sociologie (et de profs) qui croient (et à qui l'on fait parfois croire) que la réalisation d'entretiens est le résultat d'une application d'un ensemble de techniques à apprendre. C'est partiellement vrai, mais c'est globalement faux.

Enfin, certains entretiens à l'extérieur se sont révélés plus durs encore qu'à l'intérieur. Je pense par exemple à "Adélaïde", incarcérée pour viol et proxénétisme aggravé, coupée de ses enfants, en attente de jugement. Là, il y a comme une barrière qui s'instaure de gré ou de force, même si elle voulait véritablement m'expliquer la complexité de sa situation, et que je ne voulais pas démordre de mon attitude «à l'écoute ».



Es-tu parvenu crois-tu à éviter l'écueil que tu pointes toi même dans ton introduction en reprenant Laura Nader : "N'étudiez pas les pauvres et les sans-pouvoirs : tout ce que vous direz sur eux pourra être retenu contre eux." ?

L'écueil de Laura Nader... Qu'en dire ? C'est un vaste problème. Pour l'instant, j'ai des retours positifs dans le sens où ces récits semblent briser certaines représentations des « délinquants ». Une des caractéristiques des sociétés modernes est la production de l'indifférence morale, et, à travers la division sociale du travail, la capacité à produire des résultats cruels sans que personne n'en soit ou ne s'en sente entièrement ou uniquement responsable. La police ne fait « que son travail », les juges ne font « que leur travail », les surveillants ne font « que leur travail », et le résultat est cruel…

Cette production de l'indifférence, caractéristique de notre modernité, est d'autant plus efficace quand une personne est réduite à une caractéristique, ou renvoyée à une altérité radicale (« délinquant », « monstre », etc.). Je pense que c'est cette réduction que mon étude peut enrayer, et enrayer par là l'indifférence (et la politique de l'autruche) que la société entretient envers ses prisons. Mais ensuite, dire que j'ai totalement réussi à écarter le "risque contre-stratégique" du livre, ce serait m'avancer sur un terrain glissant, et surtout, incertain et aléatoire. Dans mon livre, je renvoie le lecteur à la responsabilité de ses interprétations ; je ne peux que réitérer ici ce renvoi, et ces espoirs. J'ai trop le nez dedans, pas assez de recul encore. J'attends les retours, les réactions…

C'est important pour toi de démystifier la prison notamment en insistant sur ces murs poreux : nous sommes là vraiment dans le refus de l'institution plus que dans sa critique pleurnicharde. Que penses-tu amener aux lecteurs/lectrices de ton livre ?

Qu'est-ce que je pense apporter aux personnes qui liront le livre ? Toutes ces choses que l'on vient d'aborder je pense : l'hostilité et la banalité des prisons, l'hétérogénéité des expériences, la rupture avec l'indifférence morale et la rupture avec la stigmatisation qui accompagne la criminalisation, la force de la prison dans la structuration des sociétés modernes, les perspectives critiques développées par les détenu-e-s eux/elles mêmes. En collant de près aux récits de vie, j'ai tenté de réaliser ces objectifs à travers des histoires concrètes, des descriptions, les arguments ordinaires de celles et ceux qui sont enfermé-e-s. Il y a sans doute d'autres manières de réaliser ces objectifs, complémentaires à la démarche entreprise ici, auxquels je vais me maintenant me coller.

Communiqué de Gabriel Pombo Da Silva, ex-prisonnier F.I.E.S. maintenant en cavale.

DE L'AUTRECÔTÉ

A mes compagnons et à ma famille : j'aurais voulu en finir une bonne fois pour toutes avec ces boulets si pesants que sont la prison, les persécutions, les évasions… je le dis avec la main sur le cœur ; je m'obstine, je crains d'être voué à vivre constamment avec un passé conditionnant le présent et le futur, ce qui me pousse toujours davantage vers une situation désespérée et surréaliste de tension et de confrontation avec « l'ensemble des choses » qui configurent, façonnent et englobent le monde, l'existence et la vie sous tous ses aspects.

Je ne peux pas, je ne veux pas et je ne dois pas accepter de me soumettre aux logiques dominantes de quelques uns qui, pendant toutes ces années, ont torturé mon/nos cœurs, mon/nos esprits, mon/nos existences et ont prétendu nous orienter/contrôler et nous diriger vers le chemin fallacieusement baptisé « socialisation-normalisation ».

AUX AUTRES

Vous nous/m'avez torturé jusqu'à des limites insupportables ; vous avez failli à tous vos codes de valeurs soi-disant éthiques-morales-politiques par l'usage de vos lois/normes/institutions et représentations formelles… finalement… j'aurais voulu pouvoir faire les choses (toutes les choses) à partir d'une perspective/situation plus facile et plus libre… néanmoins, non contents d'avoir soustrait 20 ANS (peine maximale de privation de liberté sous l'ancien Code Pénal de l'état espagnol ; peine rallongé à 40 ans par le gouvernement Aznar avec un caractère rétroactif) de mon/nos existences, ils veulent aussi me/nous priver de la MEMOIRE-PAROLE-LIBERTE-TOUS…

Ca suffit !!! Fini les commandements, la farce, le silence, les humiliations, les tortures… aujourd'hui je suis LIBRE (aussi libre que peut l'être une être humain exilé de sa terre et des siens) et je peux mettre en pratique la PAROLE-ACTION… Je peux dormir avec la conscience tranquille de pouvoir au moins aider et partager avec des personnes/collectifs qui comme moi ont souffert, souffrent et souffriront de la violence des ETATS-INSTITUTIONS-GOUVERNEMENTS-LOIS…

Lorsque les LOIS-NORMES se transforment en instrument de VENGEANCE entre les mains du pouvoir de fait, il ne nous reste plus qu'à les ignorer, dédaigner, dénoncer, attaquer, sous toutes leurs expressions/manifestations… Quand les Droits ne servent que les intérêts et les ambitions de quelques uns, il ne nous reste plus qu'à investir la marge.

Je ne vais pas énumérer ici, en de telles circonstances, tous les faits au travers desquels se révèlent TOUS les abus de pouvoir que les ETATS DE DROITS passés et à venir ont commis, commettent et commettront contre nous.

Dans l'Etat espagnol, mes camarades pourrissent dans des Unités Spéciales qui à leurs débuts furent illégales, puis semi légales et plus tard légales… Un régime, le F.I.E.S. module 1, (1) dans lequel 13 COMPAGNONS de lutte et de rébellion ont perdu la vie depuis son instauration (en 91) ; le dernier fut mon frère et ami Paco Ortiz…

Pas de trêve !!! Jamais vous ne reposerez en paix tant que vous n'aurez pas mis fin à vos secrets militaires ! Nous ne cesserons pas de crier, d'exprimer notre horreur et notre rage envers votre fascisme démocratique afin que nous non plus ne parveniez à pas à dormir tranquille !!!

Je sais que nous sommes presque seuls dans cette lutte contre vous et vos institutions/représentants ; que les temps ont tellement changé qu'il importe peu que quelques compagnons criminalisés soient rendus fous et meurent dans l'indifférence générale ou quasi générale… Personnellement de suis tant convaincu et épris de LIBERTE, de toutes les LIBERTES que je lutterai avec toute mon énergie, mes sentiments et mes passions pour changer ce monde (ou au moins essayer de le changer) en le détruisant et en en créant un différent de celui que vous nous avez légué avec votre AUTORITE/AUTORITARISME.

AUX NOTRES

Je fais un appel à toutes les personnes, collectifs, organisations et peuples qui aujourd'hui en plein 21e siècle luttent pour plus de Dignité, d'Autonomie et de Liberté… Je ne nourrie aucun espoir de sortir de cette « aventure », pour cela, je voudrais que je/nous soyons un lien de continuité contre la tyrannie et les tyrans pour toutes les personnes, groupes, collectifs qui se disent amoureux de toutes les libertés…



Je fais un appel à ces journalistes (pas ceux qui sont porte-parole des états) pour qu'ils soient courageux, dignes, et responsables et qu'ils entrent dans ces unités spéciales d'Espagne, de france d'Allemagne, des u.s.a. etc. et qu'ils voient de leurs propres yeux ce à quoi je fais référence…

Evidemment je ne nourris aucun espoir en ce que les états renoncent à ces instruments de domination et de torture ; ni non plus à ce qu'ils satisfassent les bonnes volontés de ces groupes/organisations/etc. qui dénoncent ces FAITS/SITUATIONS ainsi que d'autres… par ex. le F.I.E.S. … le D.E.R.T. et, plus loin géographiquement mais plus proche dans le temps l situation des otages de guerre Talibans à Guantanamo (dont le cas juridico-légal est manifestement et absolument injustifiable), les assassinats légaux des Yankees, principalement contre les afro-américains et les latinos.

AUX MIEN-NE-S

Quant à vous famille, amis et compagnons, je vous dis que vous vivrez dans mon cœur et que je regrette de vos priver de ma compagnie et de ma présence, il en va ainsi, ainsi me le dicte ma conscience, mon cœur…

Pour ceux qui m'ont laissé seuls dans ce choix de lutte et de liberté ainsi que pour les traîtres et ennemis, un sourire empreint d'un mépris profond et éternel.

SALUT ANARCHIE ET REVOLUTION SOCIALE !!!

Gabriel Pombo da Silva

(1)FIES : nom donné en Espagne aux quartiers d'isolement. Il est divisé en différents modules selon la dangerosité du détenu. Le module 1 est réservé aux prisonniers les plus rebelles. Les quartiers d'isolement se nomment D.E.R.T. en Catalogne.

CONTACTS

ABC. MALOKA BP 536 21014 DIJON CEDEX abcdijon@free.fr
Tout le monde dehors. C/O TCP 21ter, rue voltaire 75011 Paris
CAE. CICP C/O TCP 21ter, rue voltaire 75011 Paris
Vive les mutins. www.vivelesmutins.freeservers.com
L'envolée. 63, rue de saint mandé 93100 Montreuil
Ban public. 25, rue morère 75014 Paris www.prison.eu.org

Ce journal se propose de développer le contenu de l'émission tout en continuant à recueillir davantage d'informations sur les prisons, de diffuser des analyses et des témoignages de prisonnier/es et de proches. La lutte contre les prisons n'a de sens que si elle s'inscrit dans une lutte plus globale contre la société actuelle. La position abolitionniste n'est pas une fin en soi. Elle permet au contraire de poser les fondements d'un débat critique indispensable à la transformation de ce monde.